

UNADFI

union nationale des associations
pour la défense des familles et
de l'individu

Reconnue d'utilité publique

Agrée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports, membre associé de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Centre d'accueil, d'étude et de documentation sur les mouvements sectaires
130 rue de Clignancourt
75018 Paris ☎ 01.44.92.35.92 -- Fax : 01.44.92.34.57
<http://www.unadfi.org>

Paris, le 22 octobre 2001

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président Directeur Général
Directeur de la Publication
Le POINT
74, Avenue du Maine
75682 PARIS Cedex 14

Objet : Droit de réponse de l'UNADFI
dans le cadre de l'article 13
de la Loi sur la presse du 20 juillet 1881.

Monsieur le Directeur de la Publication

Dans un article intitulé « Sectes. Les pourfendeurs se déchirent » signé par Christophe Deloire (Le Point 1518 du 19 octobre 2001 p. 44) certains propos peuvent faire croire à des lecteurs non avertis que l'UNADFI, dont je suis le président, aurait versé dans des querelles auxquelles, à supposer qu'elles aient un fondement, elle est totalement étrangère.

Je tiens à affirmer de façon solennelle que, en ce qui nous concerne, il n'y a jamais eu de la part du Président de la MILS aucune tentative de régenter notre action. Sur ce plan les propos prêtés à Madame TAVERNIER ne nous concernent pas.

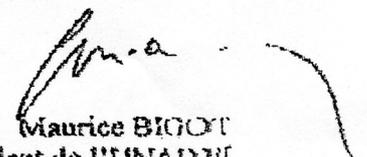
L'action de la MILS, comme l'indique son nom, a pour objectif de coordonner l'action entre les ministères en matière de lutte contre les sectes et nous avons avec la MILS des rapports de coopération technique dans un cadre parfaitement défini.

L'action de notre association repose sur un travail collectif dont le sérieux et l'objectivité sont les buts constamment recherchés.

L'UNADFI est apolitique et totalement indépendante et elle est entièrement tournée vers l'aide à apporter aux victimes des groupes sectaires.

Je vous demande de faire état de cette mise au point dans la prochaine édition de votre hebdomadaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de la publication, l'expression de mes sentiments distingués.


Maurice BIGOT
Président de l'UNADFI

BULES

« Bulletin de Liaison pour l'Étude des Sectes » édité trimestriellement.